

dont un puits et trois montages. Toutes les ouvertures à l'intérieur de la zone Breton sont recouvertes de béton, ce qui empêche les chauves-souris d'y accéder par inadvertance.

3. La zone East Breccia est située à environ 2,3 km du site de l'ancienne usine, comme le montre la figure 2. Cette zone minière comporte une seule galerie d'exploration.

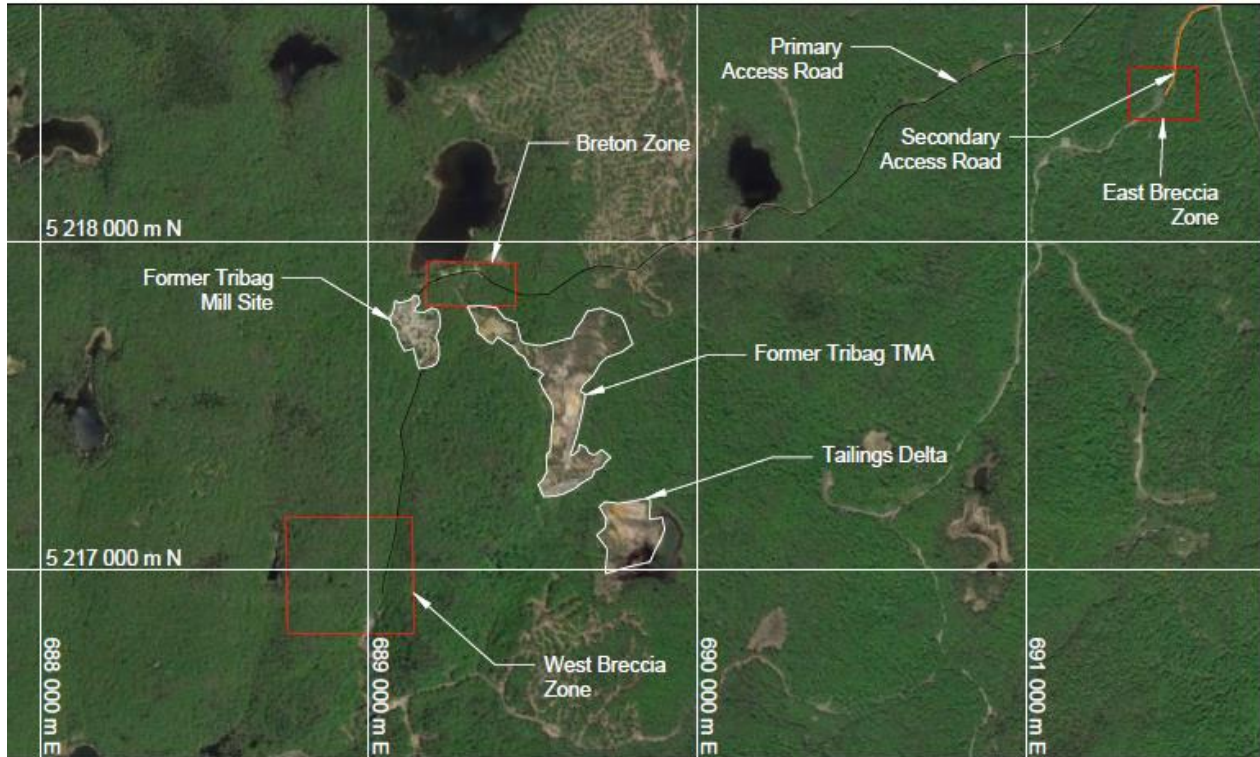


Figure 2 – Emplacement de la zone West Breccia, de la zone Breton et de la zone East Breccia de la mine Tribag (source d'image) : WSP 2023)

Une étude acoustique sur les chauves-souris a été réalisée pour la mine Tribag par WSP en 2023. L'objectif de l'étude était de confirmer la présence ou l'absence d'espèces de chauves-souris en danger et de déterminer si les travaux souterrains étaient utilisés par les chauves-souris comme hibernaculum. Les études visuelles et acoustiques réalisées à toutes les ouvertures de la mine jusqu'à la surface dans les zones West Breccia et East Breccia ont confirmé la présence d'espèces de chauves-souris en danger. L'étude a conclu que les travaux souterrains pouvaient être utilisés par les chauves-souris comme hibernaculum potentiel.

ACTIVITÉS DE RÉHABILITATION

L'objectif du projet est de réhabiliter la mine Tribag en raison des risques miniers afin d'éliminer le risque pour le public. La mine est fréquentée par le public et classée par la province parmi les sites nécessitant une réhabilitation en raison du risque pour la sécurité publique. Les activités de réhabilitation proposées empêcheront de façon permanente l'accès par inadvertance à toutes les ouvertures de la mine donnant accès à la surface. La zone pourra se revégétaliser naturellement et revenir aux conditions qui prévalaient avant les perturbations. On s'attend à ce que seuls un débroussaillage et un nivellement mineurs des routes existantes soient nécessaires pour faciliter

l'accès des véhicules de construction. Les autres caractéristiques qui subsistent sur le site, notamment la zone de gestion des résidus miniers, le site de l'usine, les matériaux de construction et les piles de déblais, seront traitées dans le cadre d'une autre évaluation environnementale de portée générale.

La limite de la zone du projet est définie par les zones entourant les dangers dans les trois zones minières et la route d'accès à la mine. La stratégie de réhabilitation proposée pour les risques à l'intérieur de chaque zone minière est présentée dans les sous-sections suivantes.

Zone West Breccia

Les risques miniers dont la réhabilitation est proposée dans la zone West Breccia sont les suivants :

- une galerie d'accès;
- deux montages;
- trois chambres donnant accès à la surface;
- plusieurs stots.

La galerie d'accès de la zone West Breccia est actuellement bloquée par une porte en acier, mais cette dernière n'empêche pas l'accès aux travaux souterrains. La stratégie de réhabilitation proposée pour tous les risques situés dans la zone West Breccia est l'installation d'une clôture. Deux périmètres de clôture seraient nécessaires, englobant les risques suivants :

- 1) la galerie d'accès, les stots de la galerie, la chambre donnant accès à la surface et le montage situés dans la partie sud de la zone West Breccia. Le périmètre total de la clôture est estimé à environ 250 m.
- 2) Les deux autres chambres donnant accès à la surface, le montage et les stots des chambres. Le périmètre total de la clôture est estimé à environ 350 m.

La localisation des dangers et des périmètres de clôture proposés est illustrée ci-dessous sur la figure 3.

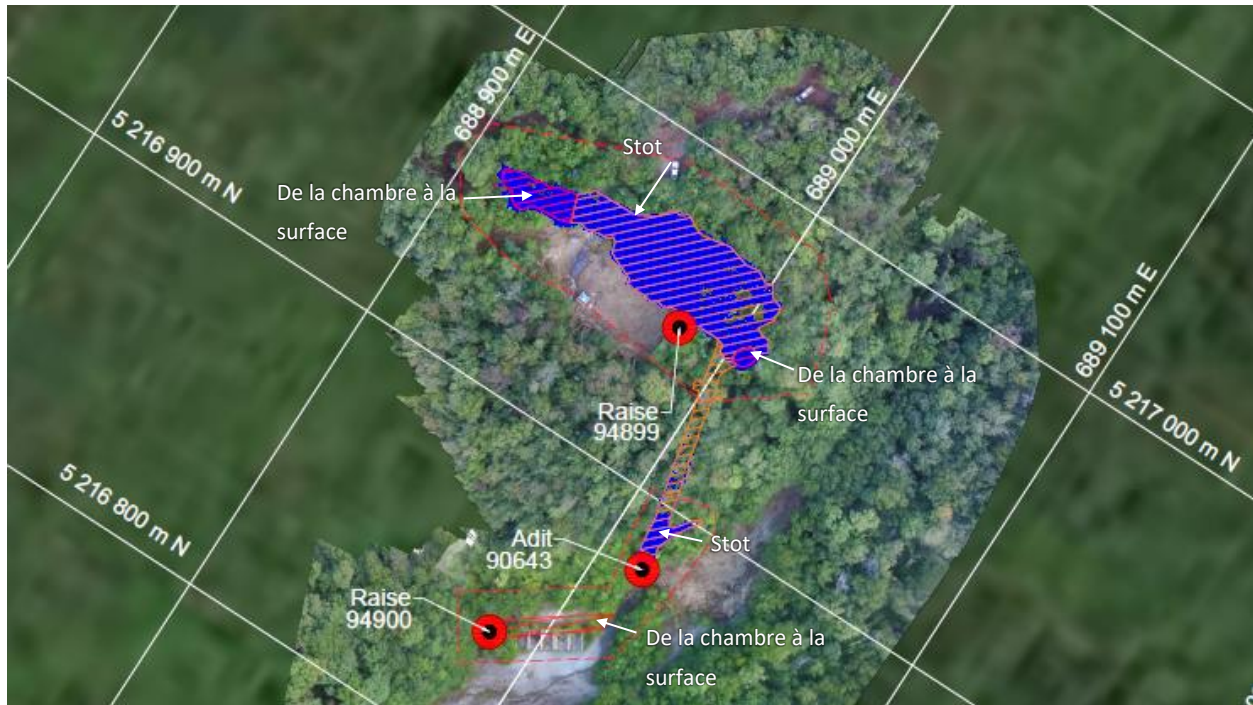


Figure 3 – Emplacement des risques miniers et du périmètre de clôture proposé (ligne pointillée rouge) dans la zone West Breccia (source de l'image : WSP 2023)

La conception de la clôture répondra aux spécifications du Mine Rehabilitation Code of Ontario (Règl. de l'Ont. 240/00, en anglais seulement). Il a reconnu que la clôture n'est pas considérée comme une mesure acceptable pour la fermeture finale de la galerie d'accès et des deux montages conformément au Règl. de l'Ont. 240/00. Cependant, les clôtures peuvent être utilisées comme solution de réhabilitation à long terme si elles répondent aux spécifications du Code, qui exige une surveillance et un entretien à perpétuité. L'utilisation d'une clôture permettra de minimiser l'accès à la mine par inadvertance, tout en protégeant l'habitat d'hivernage potentiel des chauves-souris. Avant l'installation de la clôture, il faudra enlever une partie de la végétation sur une distance d'environ trois mètres de part et d'autre du périmètre. Les travaux devraient avoir lieu à l'été et au début de l'automne 2024.

Zone Breton

Les risques miniers dont la réhabilitation est proposée dans la zone Breton sont les suivants :

- trois montages;
- un puits;
- un stot.

La localisation des risques susmentionnés est illustrée ci-dessous sur la figure 4.

Les trois montages et le puits de la zone Breton sont actuellement bouchés, mais les chapeaux ne répondent pas aux exigences minimales du Règl. de l'Ont. 240/00. Dans le cadre de la stratégie de réhabilitation proposée, les ouvertures de la mine donnant accès à la surface seront bouchées au moyen de chapeaux de béton qui répondent aux exigences minimales du Règl. de

l'Ont. 240/00. Les chapeaux des montages seraient construits sur les chapeaux actuels, permettant à ces derniers de servir de cadre. Il a été déterminé qu'un stot dans la zone Breton n'était pas stable à long terme. La stratégie de réhabilitation proposée pour le stot est la mise en place d'une clôture, comme l'illustre la figure 4. Le périmètre total de la clôture est estimé à environ 185 m. Avant l'installation de la clôture, il faudra enlever une partie de la végétation sur une distance d'environ trois mètres de part et d'autre du périmètre. Les travaux devraient avoir lieu à l'été et au début de l'automne 2024.



Figure 4 – Emplacement des risques miniers et du périmètre de clôture proposé (ligne pointillée rouge) dans la zone Breton (source de l'image : WSP 2023).

Zone East Breccia

La stratégie de réhabilitation proposée pour la galerie d'accès située dans la zone East Breccia consiste à installer un portail en acier inoxydable. Celui-ci éliminera les problèmes de sécurité liés à l'accès du public, tout en permettant aux chauves-souris d'entrer et de sortir facilement des chantiers souterrains. Les travaux se dérouleront pendant les mois d'été, lorsque les chauves-souris n'hiberneront pas activement dans la mine.

PROCESSUS DE VÉRIFICATION PRÉLIMINAIRE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE PORTÉE GÉNÉRALE

Les activités de réhabilitation proposées sont soumises au processus d'évaluation environnementale (EE) de portée générale du ministère des Mines, tel que prescrit dans le document *Évaluation environnementale de portée générale concernant des activités menées par le ministère du Développement du Nord et des Mines en vertu de la Loi sur les mines* (amendé en 2018). L'entreprise a été examinée comme une entreprise de catégorie B avec un faible potentiel d'effets sur l'environnement.

EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES D'ATTÉNUATION PROPOSÉES

Le ministère des Mines souhaite obtenir des renseignements sur l'entreprise et les mesures d'atténuation proposées. Plusieurs effets environnementaux associés à l'entreprise ont été identifiés au cours du processus de vérification préliminaire de l'évaluation environnementale de portée générale. Un résumé des effets négatifs sur l'environnement et des mesures d'atténuation proposées est présenté ci-dessous dans le tableau 1.

Effet sur l'environnement	Description	Mesure d'atténuation proposée
Espèces ou habitats terrestres	<p>La mine est située dans une région isolée, entourée d'arbres à feuilles caduques et de conifères. L'enlèvement d'arbres ou de végétation sera nécessaire pour faciliter l'installation des clôtures et l'accès des véhicules et des équipements de construction.</p> <p>Les zones forestières entourant la mine devraient fournir un habitat à plusieurs espèces terrestres. La faune peut être temporairement déplacée en raison de l'augmentation des niveaux sonores, des vibrations et de la circulation des véhicules associés aux travaux de réhabilitation.</p> <p>Les collisions entre la faune et les véhicules peuvent entraîner des blessures ou la mort de certains animaux. Les déchets domestiques produits peuvent attirer involontairement des animaux sauvages dans la zone de travail.</p>	<p>Tous les travaux d'abattage d'arbres seront effectués en dehors de la période d'activité des oiseaux migrants, qui s'étend approximativement de la mi-avril à la fin du mois d'août.</p> <p>Toute perturbation de la faune sera temporaire et limitée à l'empreinte de la mine. Les zones perturbées seront réhabilitées pour correspondre aux paysages environnants afin de faciliter la recolonisation de la faune terrestre.</p> <p>Le risque de mortalité et de blessure de la faune sera réduit par l'application de limitations de vitesse sur les routes d'accès. La zone de travail doit rester exempte de débris et tous les déchets doivent être éliminés conformément au Règl. de l'Ont. 347.</p>

<p>Espèces en danger et habitats d'espèces en danger</p>	<p>Des études acoustiques sur les chauves-souris et une évaluation des espèces en danger ont été réalisées par WSP en 2023. Il est confirmé que les travaux souterrains de la mine sont utilisés par les chauves-souris comme hibernaculum potentiel. Les activités de réhabilitation telles qu'elles sont actuellement planifiées ne détruiront pas ou n'empêcheront pas l'utilisation future de l'habitat d'hivernage des chauves-souris.</p> <p>L'étude sur les espèces en danger a conclu que le site pouvait fournir un substrat approprié pour la nidification des tortues.</p>	<p>Le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs sera consulté pour confirmer les exigences en matière d'autorisation conformément à la <i>Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition</i>. Le cas échéant, tous les permis seront obtenus avant de mobiliser l'équipement et le personnel vers la mine. L'installation de la barrière à chauves-souris sera réalisée conformément à l'exemption réglementaire décrite à l'article 23.18 (<i>Menaces pour la santé et la sécurité, non imminentes</i>).</p> <p>Des clôtures d'exclusion seront utilisées pour empêcher les tortues et autres animaux sauvages de pénétrer dans la zone de travail. L'installation et les types de clôtures seront conformes aux meilleures pratiques de gestion pour les clôtures d'exclusion des reptiles et des amphibiens (2021) du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF).</p> <p>Si la présence d'espèces en péril est confirmée, les travaux seront immédiatement interrompus et le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs sera consulté sur la marche à suivre. Les exigences réglementaires applicables seront respectées et des mesures d'atténuation seront mises en œuvre pour éviter tout impact sur les espèces en péril.</p>
<p>Espèces d'oiseaux migrateurs et habitat des oiseaux migrateurs</p>	<p>La mine est entourée d'un mélange d'espèces d'arbres à feuilles caduques et de conifères susceptibles de fournir un habitat aux oiseaux migrateurs. L'enlèvement d'arbres et de végétation sera nécessaire pour faciliter l'accès des véhicules et des équipements.</p>	<p>Les activités perturbatrices (p. ex., le défrichage de la végétation) seront réalisées en dehors de la période de présence des oiseaux migrateurs, qui s'étend approximativement de la mi-avril à la fin du mois d'août. Si les travaux sont effectués pendant la saison des oiseaux nicheurs, on réalisera une étude sur la végétation dont l'enlèvement est proposé pour confirmer la présence ou l'absence d'oiseaux migrateurs ou de nids. Si des nids d'oiseaux sont identifiés, les travaux à proximité de ceux-ci seront interrompus et une zone tampon sera mise en place. Tout travail à l'intérieur de la zone tampon doit être évité</p>

		jusqu'à ce que les oisillons aient pris leur envol et quitté la zone.
Qualité/quantité des eaux de surface et sols – contaminants, sédimentation, érosion.	<p>L'eau de surface la plus proche est le Mine Lake, situé dans la partie nord du site. Le Mine Lake se déverse dans un bassin de polissage situé au sud de la zone de gestion des résidus. Les activités de réhabilitation proposées ne devraient pas avoir d'incidence sur la quantité ou la qualité des eaux de surface.</p> <p>Les déversements et la sédimentation risquent d'avoir un impact négatif sur les eaux environnantes et la qualité du sol.</p>	Une trousse d'urgence en cas de déversement sera facilement accessible pendant les activités de réhabilitation et tous les travailleurs seront formés à son utilisation. En cas de déversement, quelle qu'en soit la gravité, le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs sera immédiatement prévenu par l'intermédiaire du Centre d'intervention en cas de déversement de l'Ontario (1-800-268-6060).
Qualité de l'air	<p>Des équipements de construction standard seront utilisés et les émissions associées à ces équipements devraient être minimales.</p> <p>Il existe un risque d'augmentation des poussières diffuses le long de la route d'accès à la mine en raison de la circulation des équipements et des véhicules. La poussière sera minime et limitée à l'empreinte de la route et à la zone des travaux de réhabilitation.</p>	Des limitations de vitesse seront appliquées le long des routes d'accès à la mine afin de minimiser les émissions de poussières. Si nécessaire, de l'eau ou un dépoussiérant approuvé sera utilisé.
Substances désignées, matières et déchets dangereux	Les travailleurs ou l'environnement peuvent être exposés à des substances désignées ou à des matières dangereuses lors du démantèlement des infrastructures minières et d'autres travaux de réhabilitation.	Une enquête sur les substances désignées sera réalisée pour confirmer la présence de onze substances désignées telles que définies par le Règl. de l'Ont. 490/09.

PROCHAINES ÉTAPES

Le ministère des Mines consultera la Direction des espèces en péril du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs pour confirmer les exigences en matière d'autorisation au titre de la *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition*. Tous les permis et toutes les approbations seront obtenus avant le début des travaux de réhabilitation.

Il est prévu que les travaux de réhabilitation débutent à l'été 2024 avec l'installation de la barrière à chauves-souris en acier inoxydable dans la zone East Breccia et des chapeaux de béton sur les ouvertures de la mine dans la zone Breton. L'installation de la clôture sera achevée au début de l'automne 2024, en dehors de la période de nidification des oiseaux migrateurs.